



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)

FINANCEMENT, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 A 16H00

Procédure de dépôt de dossier :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation de bornes de recharges électriques pour les véhicules électriques peut manifester son intérêt :

➤ -par courriel :

gestiondomainepublic@ville-amberieu.fr

➤ -par courrier :

**Mairie d'Ambérieu-en-Bugey,
1 place Robert Marcelpoil,
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY**

Table des matières

1. Description :	2
2. Objectif :	3
3. Conditions de participation – contenu du dossier de candidature	3
A. Pièces administratives :	3
B. Modèle économique :	4
C. Le projet technique :	4
4. Critères de sélection	4
5. Déroulement de la consultation	5
6. Délais de validité des propositions	5
7. Renseignements complémentaires	6
8. ANNEXE	6

Conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, le présent avis est publié au titre de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'organisation d'une procédure de sélection préalable à la délivrance de titres d'autorisations d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique.

1. Description :

Attractive, Ambérieu-en-Bugey est l'une des villes les plus importantes et dynamique du département de l'Ain. Le tissu industriel existant, la Centrale Nucléaire du Bugey et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain favorisent l'installation d'entreprises. Le territoire a un niveau d'emplois très élevé. Les infrastructures autoroutières et la proximité de l'aéroport Saint-Exupéry sont également des atouts. Enfin, du fait de sa position de nœud ferroviaire, la gare SNCF est la première gare TER Rhône-Alpes avec 5 000 voyageurs/jour, notamment en direction de Lyon.

Ambérieu-en-Bugey est la ville-centre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain qui compte un peu plus de 80 000 habitants. La Commune connaît une croissance démographique importante, passant de 13 350 habitants en 2009 à 14 854 en 2023.

Afin de favoriser l'utilisation de véhicules électriques, la Ville d'Ambérieu en Bugey souhaite implanter des bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de consulter les CPO (Charge Point Operator ou opérateur d'infrastructure de recharge) afin de sélectionner le(s) meilleur(s) opérateur(s) apte(s) à déployer et exploiter des Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) sur le territoire de la Ville en garantissant le meilleur service aux utilisateurs.

2. Objectif :

Le bénéfice principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de :

- Recueillir les propositions d'opérateurs susceptibles de déployer et gérer un réseau d'IRVE sur le territoire
- Permettre à l'opérateur sélectionné d'occuper le domaine public pour déployer ses IRVE sur les emplacements identifiés
- Equiper au mieux le territoire en IRVE pour accompagner le développement de la mobilité électrique en privilégiant les différents parkings publics de la commune (voir liste et plan en annexe)

Le porteur de projet prendra à sa charge l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet, de même que le financement et la maintenance de l'installation.

Le montage juridique du projet sera discuté à l'issue de la sélection du porteur de projet. Les candidats sont libres de présenter le montage juridique qui leur semble le plus approprié et la durée d'occupation souhaitée, étant précisé que la collectivité n'envisage pas la cession du terrain.

3. Conditions de participation – contenu du dossier de candidature

Les candidats devront constituer un dossier de réponse constitué au minimum des éléments suivants :

Le dossier de candidature devra être composé des éléments suivants :

A. Pièces administratives :

- L'identité du porteur de projet (nom ou raison sociale, siège social, n° de SIRET, extrait K bis du registre du commerce et des sociétés, s'il s'agit d'une entreprise, ou copie du récépissé de déclaration en préfecture s'il s'agit d'une association)
- Le nom et les coordonnées de la personne responsable de la réponse au présent appel à initiatives privées
- Les statuts légaux de la société et la détermination du représentant légal de la société ou habilité à cet effet dans le cadre du présent appel à initiatives
- Explication du mode d'intervention du candidat précisant très clairement l'ensemble des intervenants à toutes les phases d'études, de travaux et d'exploitation de même que les délais estimés de chacune des phases ; gestion des travaux d'installation avec l'activité du site. Les conventions d'occupation du domaine public sont à la charge des communes.
- Présentation du groupement éventuel. Si le candidat compte s'appuyer sur un autre opérateur économique, il justifiera de ses liens avec cet opérateur et fournira les mêmes pièces pour cet opérateur.
- Labellisation AFIREV

B. Modèle économique :

L'opérateur devra présenter son modèle économique :

- Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée d'occupation
- Note de présentation du modèle économique comprenant notamment :
 - L'offre de services, dépendant notamment du type d'équipement mis en place.
 - Délai d'intervention
 - Plan de communication
 - Cout de l'énergie
 - Une cartographie prévisionnelle d'implantation des bornes
 - Les ressources et les moyens mis en œuvre, en investissement et en fonctionnement
 - Les recettes envisagées en fonction de la tarification prévue.
 - La redevance d'occupation du territoire
 - La durée de la convention d'occupation du domaine public

C. Le projet technique :

L'opérateur devra présenter une note présentant le projet technique comportant les éléments suivants :

- Modèles, caractéristiques techniques, prises, potelets, design en adéquation avec l'environnement urbain existant, la présentation devant porter sur a minima deux design d'IRVE.
- Puissances, système de pilotage, types de recharge (lente/rapide)
- Aménagements proposés (signalisation horizontale et verticale, position des potelets ; etc...)
- Tableau de gestion des interfaces et répartition des tâches avec ENEDIS

Avant de procéder à la sélection des candidats, si la Ville d'Ambérieu en Bugey constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, sans justification recevable, elle pourra demander à tous les opérateurs concernés de compléter leur dossier. A défaut de réception des éléments demandés, le dossier sera rejeté.

4. Critères de sélection

La sélection du candidat se fera en fonction des critères énoncés ci-dessous et leur pondération :

- Equipement géographique du territoire communal : 15%
- Prix de l'énergie à l'utilisateur : 20%
- Charte graphique (éventuellement présence du logo de la Ville d'Ambérieu en Bugey) : 5%
- Type de bornes déployées (modèle et puissance) : 20%
- Nombre de point de charge déployés : 20%
- Délai de déploiement : 10%
- Engagement sur la disponibilité et la maintenance des bornes : 10%

5. Déroulement de la consultation

Les candidats remettront un dossier comprenant les documents de candidature mentionnés ci-dessus, étant précisé que la lettre de candidature devra identifier un référent ainsi qu'une adresse mail permettant les échanges à intervenir.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente dans la limite du délai imparti à cet appel à manifestation d'intérêt. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Le dépôt de l'appel à manifestation d'intérêt se fera courriel ou courrier conformément à ce qui est écrit en page de garde.

Date limite de remise des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêts :

MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 16H00

Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-avant sera considéré comme nul et non avenu.

L'appel à manifestation d'intérêt se déroule comme suit (calendrier prévisionnel) :

- Publication du dossier de consultation : Le 11 septembre 2024
- Phase de questions des soumissionnaires : du 11 septembre au 09 octobre 2024
- Réponses de la Commune au plus tard : le 14 octobre 2024
- Date limite de réception des dossiers de réponse par les opérateurs pour faire connaître leurs propositions : mercredi 16 octobre 2024 à 16h00
- Analyse des propositions : du 16 au 30 octobre 2024.
- Demande de régularisations, clarifications, précisions, éclaircissements sur les propositions : du 30 octobre au 08 novembre 2024
- Information des opérateurs sur les suites données quant à leurs propositions : 14 novembre 2024

S'il n'est a priori pas envisagé de phase de négociations, la Ville d'Ambérieu en Bugey se réserve le droit de négocier avec les opérateurs.

Ces négociations prendront la forme d'audition (s) et/ou d'échange (s) par écrit.

Il est précisé que la Ville d'Ambérieu en Bugey se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Aucune prime ou indemnité ne sera versée aux candidats.

6. Délais de validité des propositions

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

7. Renseignements complémentaires

Pour :

- Toute question complémentaire relative à la présente consultation, le candidat est invité à envoyer un mail à gestiondomainepublic@ville-amberieu.fr
- La consultation et l'avis d'appel à manifestations d'intérêts sont consultables à l'adresse suivante : <https://ville-amberieuenbugey.fr/>
- Le dépôt du dossier de réponse s'effectue par courrier ou par mail

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du CG3P. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville d'Ambérieu en Bugey pourra délivrer à l'entité ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée

8. ANNEXE

Liste des parkings et places publiques de la Commune susceptibles d'être équipées en Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (à titre indicatif) et plan

